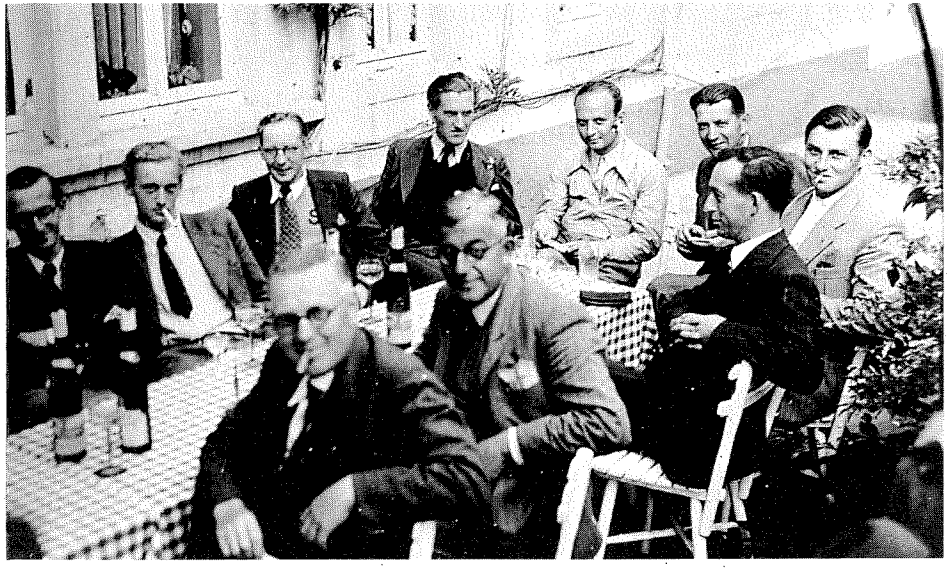

De Jules mat Kollege vun der R.A.B.

leux», à des individus qui ne donnaient aucune garantie au point de vue politique. Ces fonctionnaires auraient préféré voir instituer des camps de travail spéciaux pour les destitués luxembourgeois. Mais le Gauleiter avait ses plans bien arrêtés et passa outre à ces objections.

De mai à août 1941, une soixantaine de Luxembourgeois, appartenant tous aux professions intellectuelles et à l'administration, après avoir été destitués par l'occupant, furent réquisitionnés pour le travail de terrassier sur l'autostrade (R.A.B. = Reichsautobahn).

Un examen médical, très sommaire, il est vrai, précédait l'embauchage par voie de réquisition. Tous ceux qui étaient tant soit peu valides étaient réquisitionnés. Toutefois, les personnes âgées de plus de soixante ans étaient dispensées du travail manuel. La réquisition pour le travail sur l'autostrade se faisait sous forme impérative; la personne qui en était l'objet n'avait le droit ni de discuter le principe de la réquisition, ni les conditions de travail. Tout refus de donner suite à l'ordre de réquisition était sanctionné par des peines privatives de liberté (Schutzhaft) et des amendes.

Les Luxembourgeois travaillaient sur les chantiers de la R.A.B. (Reichsautobahn — Oberste Bauleitung Wittlich) dans l'Eifel, à Steiningen, Mehren, Dorf et Eckfeld. Ils étaient assimilés, en principe, aux travailleurs ordinaires, mais touchaient le salaire minimum. Si les destitués luxembourgeois dépendaient, pour la forme, des firmes allemandes auxquelles on les avait attachés, ils restaient sous la surveillance spéciale et directe de la Gestapo. Celle-ci ayant constaté qu'au début quelques patrons traitaient les Luxembourgeois avec une certaine bienveillance — toute relative, d'ailleurs! —, le régime fut rendu plus sévère dès le début du mois d'août: défense

Lëtzebuerger um Chantier bei Wittlech

absolue de quitter le Reich allemand pour se rendre à Luxembou à moins d'une autorisation spéciale de la Gestapo, autorisation n'était accordée que tous les deux mois, pour la durée d'un week-en

Les compagnons de travail des Luxembourgeois étaient des p sonniers de guerre français et des bagnards allemands, condam de droit commun, avec lesquels il était cependant défendu de co muniquer. Le personnel dirigeant était évidemment allemand.

Le but que l'occupant poursuivait par ces réquisitions était n nifeste et les documents trouvés depuis la Libération n'ont fait confirmer ce qu'on devinait déjà à cette époque: on voulait hu lier les Luxembourgeois en les astreignant à un travail manuel, et inaccoutumé, afin de les amener à renoncer à toute résistan Dans l'esprit des Allemands, le travail de terrassier sur l'autostra ne devait être qu'une mesure transitoire; quiconque s'«amendera pourrait reprendre, progressivement, sa carrière normale; mais conque resterait récalcitrant serait définitivement «rayé de la co munauté du peuple allemand» — avec tout ce que pareille men comportait de risques à cette époque!

Il est certain que le sort des Luxembourgeois travaillant l'autostrade ne saurait être comparé à celui des détenus dans camps de concentration. Ils jouissaient d'une liberté relative, pouvaient recevoir des colis du Pays et, surtout, ils ne se voya pas exposés aux atrocités de bourreaux nazis. Mais, néanmoins vie était dure dans les camps de la R.A.B.! Le travail man long et inaccoutumé, devait se faire par tout temps, dans cette qu'on appelle, non sans raison, la «Sibérie de l'Allemagne». Les ditions de logement en commun étaient fort primitives. La sur